

Le Premier Ministre

1355 / 18 / SG

Paris, le 10 SEP. 2018

Monsieur le préfet,

Dans son discours du 25 octobre 2017, le Président de la République a rappelé la volonté de construire sur le plateau de Saclay un pôle universitaire et de recherche, structuré en deux grands sous-ensembles, capable d'assurer le rayonnement de la France auprès de nos partenaires étrangers. Ce pôle d'excellence a vocation à structurer le grand projet de cluster de l'innovation scientifique et technologique que l'État porte sur ce territoire et devenir le moteur majeur d'innovation et de création de valeur économique, grâce aux liens étroits forgés avec les entreprises et leurs centres de recherche déjà fortement représentés sur le plateau.

En s'appuyant sur le campus urbain en cours de réalisation au sein des zones d'aménagement concerté du Moulon, quartier de l'Université Paris Saclay et du quartier de l'École polytechnique, l'opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay, décidée en 2009, a pour ambition de développer un véritable cluster technologique mondial au sein du grand territoire compris entre Massy, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Il œuvrera à combiner et déployer les enjeux d'excellence académique, technologique et économique à des choix d'aménagement durable et d'innovation urbaine.

L'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) a été créé pour animer et coordonner les actions nécessaires à ce grand projet.

Si les grandes orientations en sont fixées, tant sur le plan académique que sur celui du déploiement de la ligne 18 du métro automatique du Grand Paris Express, la stratégie d'ensemble du projet arrêtée dans l'OIN doit être actualisée. Il s'agit aujourd'hui de tenir compte des perspectives nouvelles ouvertes par l'installation de l'Université Paris-Saclay et de « New Uni » mais également des perspectives économiques, de l'installation d'entreprises, de commerces et services et de l'impérieuse question du logement sur le secteur. Il s'agit aussi d'entrer désormais résolument dans une phase opérationnelle, construite de façon coordonnée et déterminée avec les acteurs de ce projet phare, emblématique de l'excellence française.

L'actualisation du contenu du schéma stratégique de l'OIN est nécessaire. Vous la conduirez pour une réalisation effective à la fin de l'année 2018 en vous appuyant sur l'EPAPS.

.../...

Monsieur Michel CADOT
Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
5 rue Leblanc
75015 PARIS

En lien étroit avec la présidente de l'université Paris-Sud, les acteurs universitaires, les grandes écoles et les préfets de l'Essonne et des Yvelines, vous entreprendrez le renouvellement du projet stratégique du territoire, en concertation avec les élus locaux et les représentants du monde économique. Vous veillerez à ce que le partenariat permette d'approfondir les perspectives à dix ans sur les trois domaines suivants :

- La **promotion d'une ambition universitaire** du pôle académique et la valorisation de son rayonnement. Les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires et les entreprises devront être développées et approfondies pour doter la France d'un pôle d'excellence académique de rang international, figurant parmi les meilleurs au monde. Ce campus de l'excellence exige une attention particulière au cadre environnemental et d'aménagement, destiné à accueillir notre ambition universitaire ;
- La définition d'une **stratégie de développement économique** pour le projet Paris-Saclay. L'implantation des entreprises devra être concertée et fondée sur une analyse des dynamiques économiques existantes. Elle favorisera l'émergence du cluster par une stratégie dynamique privilégiant des filières prioritaires en lien avec les pôles d'activité et pôles de compétitivité alentours ;
- Enfin, la **création d'un cadre de vie attractif** pour les populations, actuelles et futures, pour les étudiants pour faire « campus ». L'ancrage du projet dans son environnement et son appropriation par les habitants est la garantie de son attractivité. La qualité de vie repose sur une offre de fonctionnalités (logements - étudiants ou familiaux -, équipements, espaces publics,...), de services (mobilités, commerces, offre de loisirs,...) et de valorisation et de protection des espaces naturels.

Vous constituerez une instance de pilotage souple et légère, composée notamment de la présidente du conseil d'administration de l'EPA Paris Saclay, des acteurs universitaires, de représentants de la direction générale des entreprises, d'élus. Sous votre présidence et avec l'appui des moyens de l'EPAPS, cette instance de pilotage établira pour la fin de l'année 2018 un diagnostic partagé, une stratégie d'ensemble claire du projet pour Saclay et une feuille de route ambitieuse, sur le long terme pour chacune de ces thématiques. Vous mobiliserez en outre les personnalités et acteurs locaux pertinents et engagés à la réussite de cette éminente ambition.

Je vous remercie de me faire parvenir une restitution de vos travaux dans le courant du mois de décembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Édouard PHILIPPE

Copie : - Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de l'Essonne
- Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines